

Mercredi 25 janvier 2012  
Segonzac

## Apprentis jardiniers



Tout l'après-midi, les jardiniers en herbe, très motivés, n'ont pas ménagé leurs efforts. (Photo M.-J. V.)

Reportée plusieurs fois en raison d'une météo capricieuse, la plantation d'une haie, le long de la clôture du stade, a eu lieu vendredi 20 janvier. Réalisée par les CE-CM de l'école Millevignes, elle offrira, à maturité, une végétation hétérogène, avec huit variétés d'arbustes mis en terre de façon aléatoire. Les riverains apprécieront alors viorne lantane, troène vulgaire, prunellier, nerprun cathartique, fusain d'Europe, buis, cornouiller sanguin ou cornouiller mâle.

### Les enfants à l'œuvre

La terre bien ameublie, préparée par les services techniques et les élus, était facile à creuser. Par équipe de deux ou trois, les jeunes jardiniers, munis d'une petite pelle, ont planté près de 300 jeunes sujets aux emplacements matérialisés par un point orange. À leurs côtés, Stéphane Lutti et Hervé Péraud, des services municipaux, ainsi que David Olliveau et Alan Peridy, techniciens de Prom'haies.

Sur leurs conseils, les jeunes ont veillé à ne pas abîmer les racines en pratiquant le pralinage (1). Ils ont ensuite enterré la tige jusqu'au collet et tassé la terre. Et, bien entendu, les bottes étaient bien crottées lorsqu'ils ont regagné l'école !

### Bientôt des arbres fruitiers

Cette expérience avait été précédée, en classe, d'une intervention des spécialistes de Prom'haies. Ils ont discuté du rôle de la haie, véritable réservoir végétal et animal (insectes et oiseaux), qui permet un équilibre écologique entre les espèces.

D'ici quelque temps, une vingtaine d'arbres fruitiers, cerisiers (belle des brunetières, amourette...), pruniers (goutte d'or, reine-claude...), poiriers (duchesse d'Angoulême, beurré clairgeau, cuisse-madame) et pommiers (redonnel et calville rouge) seront plantés.

Ces opérations bénéficient du soutien de la Région Poitou-Charentes. Elles s'inscrivent dans le cadre du Plan régional de connaissance et de reconquête des paysages, qui vise à sensibiliser les citoyens à leur environnement. Segonzac recevra donc une subvention de 2 360 € pour un achat de plants évalué à 2 950 €.

Rédacteur : M.-J. V.

(1) le pralinage consiste à tremper les racines nues dans un mélange de terre tamisée, d'eau et de bouse de vache, permettant une meilleure résistance aux maladies et une vitalité plus forte.